

info

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H

ma ville à venir

*dessiner
le grand lyon
de demain,
c'est dessiner
votre futur
cadre de vie*



Par délibération du 16 avril 2012, le Grand Lyon a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) tenant lieu de Plan Local de l'Habitat soit le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) • Toutes les communes du Grand Lyon et tous les habitants sont concernés car le PLU-H, loin de se réduire à un document qui régleme « le droit des sols », est d'abord l'expression du projet que porte l'agglomération lyonnaise pour les 15 prochaines années; une agglomération qui entend conforter son attractivité économique et démographique, se construire dans la solidarité et promouvoir un modèle de développement plus durable • Permettre l'accès au logement au plus grand nombre, renforcer la présence de la nature en ville, protéger les grandes entités paysagères, mettre en valeur le patrimoine, les fleuves, améliorer la desserte en transports collectifs, développer les commerces, les services et les équipements au plus près des besoins des habitants et répondre efficacement aux grands défis environnementaux sont des objectifs majeurs du projet d'agglomération, qui devront se traduire dans le futur PLU-H • La concertation s'ouvre aujourd'hui autour de ces grands objectifs, qui seront progressivement traduits en orientations d'aménagement territorialisées • Parce que le PLU-H dessine l'avenir du cadre de vie de tous les habitants, chacun est invité à exprimer son avis, ses attentes, ses idées pour construire ensemble *la ville à venir.*

QU'EST CE QU'UN PLU ?

UN OUTIL JURIDIQUE QUI RÉGLEMENTE LE DROIT DES SOLS

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document réglementaire, qui détermine les règles d'occupation et d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire communautaire à partir des grands objectifs définis en matière d'habitat, de développement économique et d'environnement. Le PLU du Grand Lyon est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Communauté urbaine de Lyon, en concertation avec les 58 communes qui la composent : c'est un PLU intercommunal. Il est révisé tous les 10/15 ans.

QUELLE NOUVEAUTÉ ?

L'INTÉGRATION DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT : +H

Le futur PLU du Grand Lyon évolue dans son contenu en intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLH) et devient le PLU-H. Au-delà des règles d'urbanisme, il précisera donc les objectifs de la collectivité en matière d'habitat et les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en logement des habitants actuels et futurs.

PLU-H *l'agglomération que nous voulons construire*

C'est un développement vertueux, équilibré, solidaire et durable, que le Grand Lyon entend promouvoir pour l'agglomération lyonnaise. Au travers de la révision du PLU-H, il se donne les moyens d'organiser sa croissance urbaine au bénéfice de ses habitants et dans le respect des identités de ses territoires.

une agglomération plus attractive & rayonnante

AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DE LA MÉTROPOLE LYONNAISE

L'ENJEU

Conforter et amplifier l'attractivité de l'agglomération en poursuivant dans la voie d'un développement générateur d'emplois et de richesses, permettant de s'affirmer dans le concert des métropoles européennes.



La Part Dieu

le second pôle tertiaire et de décision français engage sa transformation



Lyon Biopôle

le second pôle de compétitivité mondial des Sciences du Vivant installé à Gerland

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU-H

- Favoriser l'économie d'excellence et la ville des savoirs
- Déployer l'agglomération à partir des grands projets urbains et économiques et des territoires stratégiques de demain
- Développer l'agglomération en synergie avec l'accessibilité métropolitaine et les réseaux d'information
- Conforter les grands équipements et l'hébergement touristique participant au rayonnement métropolitain
- Valoriser et mettre en réseaux les grands espaces naturels emblématiques de l'agglomération et affirmer le Rhône et la Saône comme socle patrimonial commun

une agglomération plus active & créatrice d'emplois

PORTÉE PAR UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET MIEUX INTÉGRÉE DANS LA VILLE

L'ENJEU

Soutenir le dynamisme de l'ensemble des secteurs d'activité pour conforter la diversité du tissu économique de l'agglomération, source d'emplois pour tous, et favoriser la présence de l'économie dans la ville, afin de rapprocher habitat et emplois.



Parc industriel des Gaulnes, Meyzieu

accueillir des activités industrielles, scientifiques et tertiaires



Parc d'activité Greenopolis, Vaise

requalifier et désenclaver une ancienne friche industrielle ouverte sur la ville

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU-H

- Offrir des capacités de développement économique suffisantes, diversifiées, répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises, adaptées aux ambitions d'une ville mixte
- Favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire d'agglomération
- Favoriser une plus grande densité, qualité et intégration environnementale des espaces économiques
- Organiser le développement commercial pour conforter l'offre de proximité et l'animation des centres urbains, favoriser le rééquilibrage des bassins de vie et contribuer au rayonnement métropolitain
- Accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine comme composante à part entière de l'économie et pour son rôle de « grenier local »

une agglomération plus accueillante & solidaire

PERMETTANT L'ACCÈS AU LOGEMENT AU PLUS GRAND NOMBRE



ZAC de la Fraternité à Décines-Charpieu
revitalisation du centre-ville

L'ENJEU

Permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement adapté à ses besoins et à ses moyens dans les différents territoires de l'agglomération. Favoriser une production abondante et diversifiée, répartie équitablement sur le territoire, et faciliter l'accès et le maintien des ménages dans les logements existants.

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU-H

- Favoriser une production de logements neufs abondante et diversifiée, en taille de logements et en gamme de prix :
 - avec des produits adaptés à des populations spécifiques (jeunes, étudiants, personnes âgées, gens du voyage, les personnes en grande difficulté...)
 - avec une répartition géographique équilibrée et solidaire
 - en portant un effort particulier sur la production de logements sociaux, la volonté de mixité sociale et le renouvellement urbain dans les grands quartiers d'habitat social
- Faciliter l'accès et le maintien des ménages dans les logements existants :
 - en développant l'offre de logements à loyers maîtrisés et l'accession à la propriété dans le parc privé existant pour les ménages à revenus modestes et intermédiaires
 - en améliorant l'accès dans le parc social public
 - en développant et renouvelant l'offre en matière d'hébergement (foyers, résidences sociales...), et en facilitant la sortie vers le logement ordinaire
 - en favorisant l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap
 - en intervenant dans les copropriétés dégradées
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et assurer un niveau élevé de qualité du cadre de vie :
 - avec la production de formes d'habitat économes d'espace et en priorisant le développement urbain autour des secteurs déjà bien desservis en transports en commun et équipements
 - en encourageant la construction de logements énergétiquement performants et la réhabilitation énergétique des logements existants
 - en conjuguant respect du patrimoine et créativité architecturale, en investissant sur la qualité des espaces publics



La Duchère, Lyon 9^e
construire un quartier plus attractif, plus ouvert, plus équilibré



Collonges-au-Mont-d'Or
le nouveau quartier de Trèves-Pâques

une agglomération plus durable

POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET GARANTIR LA SANTÉ DE SES HABITANTS

L'ENJEU

Répondre aux défis environnementaux et préserver la qualité du cadre de vie et la santé de ses habitants par un développement équilibré, maîtrisé et durable de l'agglomération.



Parc Sergent Blandan, Lyon 7^e
un nouveau parc public en cœur de ville sur le site d'une ancienne caserne militaire

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU-H

- Aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les émissions de gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe en espace
- Construire le développement urbain en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville
- Promouvoir une qualité du cadre de vie et des espaces publics en alliant création contemporaine, valeur patrimoniale et offre de services
- Améliorer la prise en compte de la santé (qualité de l'air et de l'eau, prise en compte du bruit), de la sécurité (risques naturels et technologiques) et du bien-être des populations dans l'organisation du développement urbain au regard des risques et des pollutions



L'Anneau Bleu, Rhône amont
3 000 hectares préservés en lisière de ville, qui constituent un espace d'une richesse unique

COMMENT S'ORGANISE LA RÉVISION ?

4 GRANDES PÉRIODES VONT
JALONNER LA RÉVISION DU PLU-H
(ÉTAPES PRÉVISIONNELLES)



2012

Des objectifs à partager

Le 31 mai 2012, la concertation s'ouvre avec tous les acteurs qui souhaitent s'associer au Grand Lyon pour bâtir un projet partagé : partenaires institutionnels et professionnels, associations et structures représentatives de la société civile, habitants. Elle porte sur la **vision** du développement de l'agglomération et les grands objectifs de la révision du PLU-H.

2013

Le projet en débat

La concertation se poursuit autour des orientations de développement et d'aménagement territorialisées déclinées à partir de la vision d'agglomération. Ce projet de territoire sera présenté en réunions publiques et débattu à l'échelle de chaque commune et arrondissement de la Ville de Lyon.

2014

La synthèse

Prenant appui sur les acquis de la concertation, dont il tirera un bilan, le Grand Lyon procédera à l'arrêt de projet du PLU-H, par une délibération du Conseil de communauté. Il organisera la consultation des personnes publiques associées (État, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseil général du Rhône, Sytral, Sepal, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, Chambre d'Agriculture du Rhône) afin d'enrichir le projet arrêté par la Communauté urbaine.

2015

L'enquête publique

Parce qu'il dessine notre futur cadre de vie, le PLU-H concerne tous les habitants. Le Grand Lyon souhaite favoriser l'expression des attentes, des idées et des points de vue et encourager une participation la plus large possible en organisant le recueil des avis de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à la réflexion sur le devenir de l'agglomération et à la révision du PLU-H.



PLU-H

**LES MOYENS
POUR S'EXPRIMER**

écrire

- Sur le **cahier de concertation** accompagnant le dossier de concertation, disponible à l'**Hôtel de la Communauté urbaine** et dans les **mairies des 58 communes** membres de la Communauté urbaine et des 9 arrondissements de Lyon.

- Un **courrier au Grand Lyon**
Délégation générale
au développement urbain
Direction de la planification
et des politiques d'agglomération
Service territoires et planification
20, rue du Lac - BP 3103
69399 Lyon Cedex 03.

- Via le **site internet du Grand Lyon** :
www.grandlyon.com

échanger

- Des **réunions d'échange et de concertation** auront lieu dans chaque commune et arrondissement de Lyon au cours de l'année 2013. Elles feront l'objet d'une publicité au sein des communes et des arrondissements, sur le site internet du Grand Lyon et par tout autre moyen utile.

CONCEPTION-RÉALISATION **MÉDIACITÉ**
CRÉDITS PHOTOS Grand Lyon / J. Léone / N. Robin, Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise / F. Guy, G. Chardon, Aldo Paredes, SERL, Pierre Orssaud, Fotolia - Imprimé sur papier 100% recyclé.